

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 30 mars 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

21/012/HN

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Modification des Commissions Permanentes du Conseil d'Arrondissements et création d'une Commission « Budget et Comptes de la Ville » – Désignation des membres.**

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales offre au Conseil Municipal la possibilité de constituer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises. Le Conseil d'Arrondissements peut, de la même façon, constituer des Commissions Permanentes chargées d'étudier les projets de délibération soumis au vote.

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment que la composition des différentes commissions, dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Par délibération n°21/0015/EFAG, le Conseil Municipal du 08 février 2021 a instauré de nouvelles commissions permanentes et une Commission Budgétaire.

Il est donc proposé à notre Assemblée d'instituer 4 Commissions Permanentes :

- Commission « **Ville En Transitions (VET)** » : Développement durable, santé et environnement, mer et littoral, espaces verts, nature en ville, démocratie participative ;
- Commission « **Ville Attractive (VAT)** » : Urbanisme, logement, développement économique et attractivité, patrimoine ;
- Commission « **Vie Dans la Ville (VDV)** » : Culture, éducation, vie étudiante, âges de la vie, mobilités, droits des femmes, vie associative, handicap, sport, affaires sociales ;
- Commission « **Affaires Générales (AGE)** » : Finances, solidarités et vivre ensemble, ressources humaines, tranquillité publique, sécurité et relations internationales, état civil et funéraires.

Il est également institué une Commission « **Budget et Comptes de la Ville (BCV)** ».

Ce rapport propose, de plus, de désigner le nombre de membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Chaque élu peut assister à une autre commission sans pouvoir délibératif aux travaux des commissions autres que celles dont il est membre.

Le règlement intérieur du Conseil d'Arrondissements, précise dans le détail les modalités de fonctionnement de ces commissions, conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11ÈME ET 12ÈME ARRONDISSEMENTS  
 VU LA LOI N° 82-1169 DU 31 DÉCEMBRE 1982  
 VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,  
 ARTICLES L.2122-22 ET L.2121-8  
 VU LE PROCÈS VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL  
 D'ARRONDISSEMENTS DANS SA SÉANCE DU 12 JUILLET 2020  
 VU LE PROCÈS VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE DE SECTEUR EN DATE  
 DU 04 NOVEMBRE 2020  
 VU LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°21/0015/EFAG DU 08  
 FEVRIER 2021  
 VU LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS N°20/080/HN DU  
 19 NOVEMBRE 2020  
 OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

#### **DÉLIBÈRE**

**Article 1** : La Commission « **Ville En Transitions** » est composée de 20 membres dont Monsieur le Maire Président de droit.

En sont désignés membres :

- M. SOUVESTRE
- Mme EMERY
- M. AGU
- Mme CANNONE
- Mme BALLETTI
- Mme BARTHES
- M. COULET
- M. KHOZIAN
- Mme LUCCIONI
- M. CARVALHO
- Mme MONNET-CORTI
- M. GUICHARD
- M. PICHON
- M. BERT
- M. RUAS
- Mme BERNARDI
- Mme ROSSELL
- M. SIGNES
- M. KELLER
- Mme BELLONI

**Article 2** : La Commission « **Affaires Générales** » est composée de 20 membres dont Monsieur le Maire Président de droit.

En sont désignés membres :

- M. SOUVESTRE
- M. KHOZIAN
- M. NAKACHE
- Mme BOUALEM
- Mme CARREGA
- M. RUAS
- M. RIVOALLAN
- M. PARAKIAN
- M. PICHON
- M. CARVALHO
- M. GUICHARD
- M. LAGET
- Mme CAMPAGNOLA/SAVON
- M. COULET
- Mme BALLETTI
- Mme AUDIBERT
- M. OHANESSIAN
- M. ROSIQUE
- M. ALLISIO
- Mme GRISETI

**Article 3** : La Commission « **Vie Dans la Ville** » est composée de 20 membres dont Monsieur le Maire Président de droit.

En sont désignés membres :

- M. SOUVESTRE
- Mme CARREGA
- Mme SCIARA
- M. AUDIBERT
- Mme BARTHES
- Mme BOUALEM
- M. LAGET
- M. COULET
- Mme CANNONE
- Mme LUCCIONI
- Mme MONNET-CORTI
- M. KHOZIAN
- Mme CAMPAGNOLA/SAVON
- M. RIVOALLAN
- Mme RADY
- Mme AUDIBERT
- M. ROSIQUE
- Mme ROSSELL
- Mme GRISETI
- Mme BELLONI

**Article 4** : La Commission « **Ville Attractive** » est composée de 20 membres dont Monsieur le Maire Président de droit.

En sont désignés membres :

- M. SOUVESTRE
- M. LAGET
- M. AGU
- M. AUDIBERT
- Mme BALLETTI
- M. BERT
- Mme EMERY
- M. PARAKIAN
- M. NAKACHE
- M. PICHON
- Mme RADY
- M. RIVOALLAN
- Mme SCIARA
- M. GUICHARD
- Mme CAMPAGNOLA/SAVON
- Mme BERNARDI
- M. OHANESSIAN
- M. SIGNES
- M. ALLISIO
- M. KELLER

**Article 5** : La Commission « **Budget et Comptes de la Ville** » est composée de 20 membres dont Monsieur le Maire Président de droit.

En sont désignés membres :

- M. SOUVESTRE
- M. KHOZIAN
- M. NAKACHE
- Mme BOUALEM
- Mme CARREGA
- M. RUAS
- M. RIVOALLAN
- M. PARAKIAN
- M. PICHON
- M. CARVALHO
- M. GUICHARD
- M. LAGET
- Mme CAMPAGNOLA/SAVON
- M. COULET
- Mme BALLETTI
- Mme AUDIBERT Frédérique
- M. ROSIQUE Thibaud
- Mme ROSSELL Pauline
- Mme GRISSETI Monique
- M. KELLER Arnaud

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**